



REGLEMENT DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE SUR L'HYDRGÈNE SARA - SEPTEMBRE 2023.

PREAMBULE

La Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA) a pour mission d'approvisionner en carburant les territoires de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. Elle dispose d'une raffinerie en Martinique et de Terminaux sur les autres territoires. Depuis 2015, dans le cadre de la transition énergétique SARA s'est orientée vers les Energies Nouvelles, en décarbonant son activité et en développant d'autres sources d'énergies.

SARA lance un questionnaire en ligne sur son site internet sur la thématique des énergies nouvelles et plus particulièrement sur l'hydrogène, avec un lot à gagner par tirage au sort.

ARTICLE 1^{ER} : ORGANISATION DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

S.A.R.A. Martinique (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro de SIRET 692 014 962 dont le siège social est situé au à Californie 97232 Le Lamentin, représentée par son Directeur Général, Olivier COTTA

Organise du 17 Septembre 2023 au 24 Septembre 2023 à 23h59 (heure Martinique), un questionnaire en ligne sans obligation d'achat intitulé : « Participez à notre grand questionnaire en ligne sur l'hydrogène » : ci-après dénommé « le questionnaire », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce questionnaire n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook, Instagram, Twitter ou LinkedIn.

ARTICLE 2 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

La participation au Concours implique l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement ainsi que du principe du Concours. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au concours.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le questionnaire gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans et plus, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en Martinique (972), à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du questionnaire.

Les mineurs sont exclus de la participation au jeu.

Tout participant devra à tout moment être en capacité de justifier son identité à la demande de la société organisatrice sous peine de disqualification.



Si par extraordinaire un mineur venait à remporter le jeu, la société organisatrice se réserve le droit de proclamer vainqueur une autre personne.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce questionnaire est accessible à partir du site internet de SARA : www.sara-antilles-guyane.com avec un relai sur les comptes et pages FACEBOOK, INSTAGRAM, TWITTER et LINKEDIN de SARA aux dates indiquées dans l'article 1.

Après avoir répondu correctement aux 7 questions en lien avec les énergies renouvelables plus précisément sur l'hydrogène (voir annexe 1), les participants seront automatiquement inscrits au tirage au sort final.

Une seule participation est autorisée par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique – pendant toute la période de l'opération.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le questionnaire prend fin le 24 septembre 2023 à 23h59 (heure Martinique). Le gagnant sera tiré au sort le 25 Septembre 2023 à 10h00.

Le gagnant sera contacté, soit par mail, soit par les réseaux sociaux dans les 5 jours suivants le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 2 jours à compter de l'envoi de l'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci. Le lot sera attribué à un nouveau gagnant désigné.

Le tirage au sort effectué déterminera un (e) gagnant (e) parmi les participants ayant répondu correctement au questionnaire dans son intégralité.

ARTICLE 6 – DOTATION

Le ou la gagnante du jeu sera récompensé (e) par l'attribution de la dotation suivante :

1 nuitée pour 2 personnes à « Eden Paradise Ecolodge spa » en lodge Celeste avec jacuzzi, qui comprends :

- 1 petit déjeuner
- 1 brunch a l'arrivée & cocktail de bienvenue

Le prix attribué est estimé à une valeur de trois cent (300) euros.

Le lot ne pourra en aucun cas être échangé contre la remise de la valeur ou contre tout autre prix. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société



organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 7 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la société organisatrice à procéder à la vérification de leur identité.

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 8 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants au jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé auprès de l'étude :

H ASSOCIES

Déborah MARIE et William JOSEPHINE
Commissaires de Justice Associés
52 Avenue Condorcet
97200 FORT DE FRANCE

Le règlement du jeu peut être obtenu sur simple demande adressée à la société organisatrice à l'adresse mentionnée à l'article 1 pendant toute la durée du questionnaire.

Le règlement est également disponible sur simple demande adressée à :
information.comrse@sara-aq.fr





ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE DU JEU

1. Savez-vous ce qu'est l'hydrogène ? OUI – NON
2. Savez-vous que l'hydrogène est un carburant propre pour véhicule ? OUI – NON
3. Quels seraient vos motivations et vos freins pour vous déplacer avec une voiture à l'hydrogène :
 - a. Le fait de ne pas être assez informé
 - b. Le prix du véhicule
 - c. Trouver une station de rechargement facilement
 - d. Autre :
4. Seriez-vous prêt à dépenser entre 75 et 90 euros pour un plein de votre véhicule hydrogène pour une autonomie de 600km ?
Oui - Non
Si non, quel est votre prix idéal ?
5. Seriez-vous prêt(e) à recharger seul(e) votre véhicule hydrogène sans pompiste ?
6. Combien de kilomètres approximatifs faites-vous par an avec votre véhicule ?
7. Souhaitez-vous être tenus informés de l'actualité de SARA EN ?



**ANNEXE 2 : VISUEL PROMOTIONNEL
PHOTO NON CONTRACTUEL**



JEU - CONCOURS



Répondez à notre
grand questionnaire en ligne
et tentez de gagner
1 NUITÉE EN LODGE CELESTE

- AVEC JACUZZI
POUR 2 PERSONNES**
- 1 BRUNCH A L'ARRIVÉE &
cocktail de bienvenue**

**EDEN PARADISE
ECOLOGE SPA**

Participation :
du 17 au 24 Septembre 2023
Date du tirage au sort :
25 Septembre 2023

Bonne chance !!

